

## Emilie Lapaix

---

**De:** Thomas HOCQUET-BINET <hocquet.thomas@gmail.com>  
**Envoyé:** samedi 20 juillet 2019 21:12  
**À:** Enquete publique  
**Objet:** Re: questions plu toulaud

Je vous envoie par mail mes questions car les dates mentionnées ne me permettent pas d'être présents à ces moments là.

Domage de nous donner une adresse mail qui ne peut pas nous fournir de réponse à nos questions.

Cordialement  
Mr HOCQUET-BINET Thomas

Le sam. 20 juil. 2019 à 21:05, Enquete publique <[enquete.publique@rhone-crussol.fr](mailto:enquete.publique@rhone-crussol.fr)> a écrit :

Bonjour

Je serai à Toulaud le 3 août en matinée.

Vous pouvez contacter le maire pour plus de détails.

Mireille Jourget

Commissaire enquêteur

---

De : Thomas HOCQUET-BINET [[hocquet.thomas@gmail.com](mailto:hocquet.thomas@gmail.com)]

Envoyé : samedi 20 juillet 2019 19:47

À : Enquete publique

Objet : questions plu toulaud

Bonjour je vous envoie ce mail car je suis habitant de Toulaud qui réside au 240 chemin de blaise.

J'ai pris connaissance de la révision du plu et je me suis aperçu que collé à ma résidence il est prévu d'y construire des logements.

Je voudrais juste avoir des informations sur ce projet, à savoir pour quand est prévu ces constructions et quel sera leur vis à vis sur ma propriété? S'agit il de logements sociaux ?

De plus je me suis aperçu qu'une gestion des eaux pluviales est prévu mais concrètement a quoi cela correspond ? Est t'il possible de prévoir une transition végétale entre ma propriété et les futures logements afin d'éviter tout vis à vis?

Et enfin la construction près de chez moi ne possédera qu'un seul étage ?

Je vous remercie d'avance pour votre attention et votre réponse.

Je vous souhaite une bonne journée.

Cordialement  
Mr HOCQUET-BINET Thomas  
0648989611

## Emilie Lapaix

---

**De:** Corinne Despeisse <corinne.despeisse@cabinet-traversier.fr>  
**Envoyé:** lundi 15 juillet 2019 13:13  
**À:** Enquete publique  
**Cc:** mairie@toulaud.fr; Sebastien AUBERT  
**Objet:** PLU Toulaud

A l'attention de Madame Mireille JOURGET commissaire-enquêteur

Copie à Mr le Maire de Toulaud  
Copie au maitre d'ouvrage

Bonjour Madame

Pour faire suite à notre réunion en Mairie de Toulaud ce Vendredi 12 juillet 2019 avec Monsieur le Maire ainsi que le Maitre d'ouvrage, je viens par le présent mail, et ce conformément à la demande de Mr Aubert -----VALRIM, demander une modification du PLU en cours d'élaboration concernant le terrain du stade nord de Toulaud zone Urd

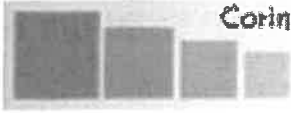
Nous demandons

- UR-2 implantation par rapport aux limites séparatives
  - Toute construction doit être implantée à une distance des limites séparatives au moins égale à sa demi hauteur avec un minimum de 3mètres.
  - Toutefois , des constructions, de type annexe (garages....) peuvent être édifiés sur les limites séparatives lorsque celle-ci ne présente dans une bande de 3 mètres comptée horizontalement à partir de cette limite séparative, de partie supérieure à 5m au-dessus du sol naturel

Merci de l'intérêt que vous porterez à notre demande

Dans l'attente de vous lire

Cordialement



**Corinne Despeise**

---

**Cabinet Traversier**

S.A.R.L d'Architecture / Chalmes sur Rhone 07800 / tél 04 75 40 19 01